

RCS : CARCASSONNE

Code greffe : 1101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CARCASSONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 00319

Numéro SIREN : 388 489 965

Nom ou dénomination : A.V.L

Ce dépôt a été enregistré le 16/11/2022 sous le numéro de dépôt 3401

A.V.L
Société par actions simplifiée
Au capital de 14 513,15 €
Siège social : 22, avenue André Chénier – 11300 LIMOUX

388 489 965 RCS CARCASSONNE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 4 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le 4 novembre,
A 18 heures,

- **La société LDMR PROJECT**

Société par actions simplifiée au capital de 5 000 €,
Dont le siège social est sis 22, avenue André Chénier – 11300 LIMOUX,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CARCASSONNE sous le numéro 920 773 397,
Représentée par Madame Caroline GUIJARRO, Présidente,

Propriétaire de la totalité des 952 actions composant le capital social de la société A.V.L (ci-après la
« **Société** »),

Associée unique de ladite Société,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de la société HOLDING IB, démissionnaire, et fixation de sa rémunération,
- Nomination d'un Directeur Général et fixation de sa rémunération.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associée unique, connaissance prise de la réalisation de la cession de 100% des titres de la Société intervenue le 4 novembre 2022, prend acte de la démission consécutive de la société HOLDING IB, Présidente, intervenue le même jour, et décide de nommer en qualité de nouveau Président, pour une durée illimitée à compter de ce jour :

Madame Caroline GUIJARRO

Née le 25 septembre 1985 à MONTPELLIER (34)

De nationalité française

Demeurant La Liquière – 14, rue de la Chapelle – 34480 CABREROLLES

Le Président dirige la Société et la représente à l'égard des tiers. A ce titre, il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans les limites de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

Au titre de ces fonctions, le Président pourra percevoir une rémunération laquelle sera fixée par décision ultérieure de la collectivité des associés.

Madame Caroline GUIJARRO accepte les fonctions de Président et confirme qu'elle remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique décide de nommer en qualité de Directeur Général, pour une durée illimitée à compter de ce jour :

Monsieur Morgan PONTY

Né le 12 novembre 1986 à NIMES (30)

De nationalité française,

Demeurant 52, rue de Syracuse – 34000 MONTPELLIER

Le Directeur général assiste le Président dans ses fonctions. Il est l'auxiliaire de ce dernier. Il dispose des mêmes pouvoirs et mêmes limitations que le Président.

Le Directeur général ne dispose pas du pouvoir de représenter la Société à l'égard des tiers, conformément aux stipulations statutaires.

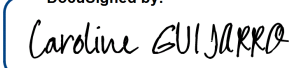
Au titre de ces fonctions, le Directeur Général pourra percevoir une rémunération laquelle sera fixée par décision ultérieure de la collectivité des associés.

Monsieur Morgan PONTY accepte les fonctions de Directeur Général et confirme qu'il remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

TROISIEME DECISION

L'Associée unique donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associée unique.

DocuSigned by:

FBB5C009B99049C...

L'Associée unique
Po/ La société LDMR PROJECT
Madame Caroline GUIJARRO

A.V.L

Société par actions simplifiée

Au capital de 14 513,15 €

Siège social : 22, avenue André Chénier – 11300 LIMOUX

388 489 965 RCS CARCASSONNE

ACTE RECTIFICATIF

DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

EN DATE DU 4 NOVEMBRE 2022

La société LDMR PROJECT

Société par actions simplifiée au capital de 5 000 €,
Dont le siège social est sis 22, avenue André Chénier – 11300 LIMOUX,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CARCASSONNE sous le numéro 920 773 397,
Représentée par Madame Caroline GUIJARRO, Présidente,

Propriétaire de la totalité des 952 actions composant le capital social de la société A.V.L (ci-après la
« **Société** »),

Associée unique de ladite Société,

Expose qu'une erreur matérielle a été constatée dans la deuxième décision prise par elle-même le 4
novembre 2022 relativement à la nomination du Directeur Général de la Société.

En conséquence de quoi, **l'Associée unique précise qu'il fallait lire :**

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique décide de nommer en qualité de Directeur Général, pour une durée illimitée à
compter de ce jour :

La SARL AMBULANCES ACCORD 34 (792 604 449 RCS MONTPELLIER)

Siège social : 141, rue Merlot – ZAC La Louvade – 34130 MAUGUIO

Représentée par Monsieur Morgan PONTY

Né le 12 novembre 1986 à NIMES (30)

De nationalité française,

Demeurant 52, rue de Syracuse – 34000 MONTPELLIER

Le Directeur général assiste le Président dans ses fonctions. Il est l'auxiliaire de ce dernier.

Il dispose des mêmes pouvoirs et mêmes limitations que le Président.

Le Directeur général ne dispose pas du pouvoir de représenter la Société à l'égard des tiers, conformément aux stipulations statutaires.

Au titre de ces fonctions, le Directeur Général pourra percevoir une rémunération laquelle sera fixée par décision ultérieure de la collectivité des associés.

La société SARL AMBULANCES ACCORD 34, représentée par Monsieur Morgan PONTY, accepte les fonctions de Directeur Général et confirme qu'il remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

Fait à LIMOUX,
Le 9 novembre 2022

DocuSigned by:

FBB5C009B99049C...

L'Associée unique
Po/ La société LDMR PROJECT
Madame Caroline GUIJARRO

"Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général"

DocuSigned by:

81FCD4D32D2A49A...

Po/ La société SARL AMBULANCES ACCORD 34¹
Monsieur Morgan PONTY

¹ Signature précédée de la mention « Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général ».

A.V.L
Société par actions simplifiée
Au capital de 14 513,15 €
Siège social : 22, avenue André Chénier – 11300 LIMOUX

388 489 965 RCS CARCASSONNE

ACTE RECTIFICATIF
DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 4 NOVEMBRE 2022

La société LDMR PROJECT

Société par actions simplifiée au capital de 5 000 €,
Dont le siège social est sis 22, avenue André Chénier – 11300 LIMOUX,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CARCASONNE sous le numéro 920 773 397,
Représentée par Madame Caroline GUIJARRO, Présidente,

Propriétaire de la totalité des 952 actions composant le capital social de la société A.V.L (ci-après la
« Société »),

Associée unique de ladite Société,

Expose qu'une erreur matérielle a été constatée dans la deuxième décision prise par elle-même le 4
novembre 2022 relativement à la nomination du Directeur Général de la Société.

En conséquence de quoi, l'Associée unique précise qu'il fallait lire :

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique décide de nommer en qualité de Directeur Général, pour une durée illimitée à
compter de ce jour :

La SARL AMBULANCES ACCORD 34 (792 604 449 RCS MONTPELLIER)
Siège social : 141, rue Merlot – ZAC La Louvade – 34130 MAUGUIO
Représentée par Monsieur Morgan PONTY
Né le 12 novembre 1986 à NIMES (30)
De nationalité française,
Demeurant 52, rue de Syracuse – 34000 MONTPELLIER

Le Directeur général assiste le Président dans ses fonctions. Il est l'auxiliaire de ce dernier.

Il dispose des mêmes pouvoirs et mêmes limitations que le Président.

Le Directeur général ne dispose pas du pouvoir de représenter la Société à l'égard des tiers, conformément aux stipulations statutaires.

Au titre de ces fonctions, le Directeur Général pourra percevoir une rémunération laquelle sera fixée par décision ultérieure de la collectivité des associés.

La société SARL AMBULANCES ACCORD 34, représentée par Monsieur Morgan PONTY, accepte les fonctions de Directeur Général et confirme qu'il remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

Fait à LIMOUX,
Le 9 novembre 2022

DocuSigned by:

Caroline GUIJARRO

FB85C009B99049C...

L'Associée unique
Po/ La société LDMR PROJECT
Madame Caroline GUIJARRO

"Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général"

DocuSigned by:

Morgan PONTY

81FCD4D32D2A49A...

Po/ La société SARL AMBULANCES ACCORD 34¹
Monsieur Morgan PONTY

¹ Signature précédée de la mention « Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général ».